

**DESTINATAIRES :** Programmes de garde d'enfants agréés

**EXPÉDITRICE :** Shannon Fuller  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

**DATE :** Le 11 septembre 2020

**OBJET :** Déclaration publique des cas confirmés de COVID-19 dans les programmes de garde d'enfants agréés

---

Par souci de transparence à l'égard des parents, des familles et des collectivités, un sommaire quotidien des cas de COVID-19 dans les programmes de garde d'enfants agréés sera publié en ligne dès le 11 septembre 2020. Ce sommaire se trouve dans le catalogue de données ouvertes du gouvernement et est accessible ici :

<https://www.ontario.ca/fr/page/cas-de-covid-19-dans-les-ecoles-et-les-centres-de-garde-denfants>

Comme vous le savez, les programmes de garde d'enfants agréés doivent signaler au Ministère les cas confirmés et soupçonnés de COVID-19, ainsi que la fermeture des centres et milieux de garde. Les renseignements tirés de ces rapports d'incident grave seront utilisés pour alimenter le sommaire quotidien qui sera publié en ligne.

Les renseignements qui seront publiés sont les suivants :

- Nombre de centres de garde et de services de garde en milieu familial présentant au moins un cas confirmé de COVID-19;
- Nombre de cas confirmés de COVID-19 chez les enfants;
- Nombre de cas confirmés de COVID-19 au sein des membres du personnel ou des fournisseurs de services de garde en milieu familial;
- Nombre total de centres de garde fermés;
- Nombre total de services de garde en milieu familial fermés.

De plus, le nom de chaque centre de garde et services de garde en milieu familial ayant des cas actifs confirmés de COVID-19 sera publié. Le nom de la ville où le programme ou le siège du centre se trouve sera aussi publié, de même que le nombre d'enfants et de membres du personnel ou de fournisseurs qui ont reçu un test positif. Les personnes ayant un reçu un test positif ne seront pas identifiées, et le Ministère ne publiera pas le nombre d'étudiantes et d'étudiants d'établissements postsecondaires, de parents ou de personnes qui habitent dans les services de garde en milieu familial ou s'y trouvent régulièrement qui ont reçu un test positif. **Soulignons que vous devez quand même produire un rapport d'incident grave pour chaque cas confirmé ou soupçonné de COVID-19 chez ces personnes.**

Pour toute question sur les rapports d'incident grave, veuillez vous adresser à votre conseillère ou conseiller en programmes du ministère de l'Éducation.

La santé et la sécurité des enfants, du personnel et des fournisseurs demeure la priorité absolue du gouvernement. Je vous remercie à nouveau de votre dévouement, de votre engagement et de votre collaboration afin que les programmes de garde d'enfants soient des lieux sécuritaires où les enfants et les familles pourront obtenir du soutien en cette période sans précédent.

Cordialement,

Shannon Fuller

c.c. Gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux